

Vous souffrez d'un ulcère gastro-duodéal causé par une bactérie (*Helicobacter pylori*) et vous allaitez ou êtes enceinte.

Le traitement de l'infection à *Helicobacter pylori* n'est pas urgent et doit être différé en raison de la grossesse ou de l'allaitement.

Un traitement d'éradication de *Helicobacter pylori* sera nécessaire dès la fin de la grossesse et/ou de l'allaitement afin de ne pas refaire un ulcère gastro-duodéal.

Il s'agit d'un traitement associant des antibiotiques et un médicament anti-acide.

En attendant le traitement de la bactérie qui cause votre ulcère, **un traitement permettant de faire cicatriser votre ulcère et ainsi de soulager vos symptômes va d'ores et déjà vous être prescrit.**

Il s'agit d'un **traitement diminuant l'acidité gastrique** (inhibiteur de la pompe à protons), **compatible avec la grossesse ou la poursuite de l'allaitement.**

En plus du traitement prescrit par votre médecin, voici quelques règles hygiéno-diététiques à adopter :

- **Arrêtez votre consommation de tabac et d'alcool.**
- Répartissez les repas sur la journée et **évitèz la pratique du jeûne.**
- **Évitèz toute automédication** car certains médicaments peuvent être toxiques pour l'estomac et provoquer des ulcères (**notamment les anti-inflammatoires non stéroïdiens (AINS)**, principaux médicaments responsables d'ulcère, en vente libre pour certains). Par ailleurs les AINS sont contre-indiqués au cours de la grossesse.
- **Signalez cet antécédent aux professionnels de santé** qui vous prennent en charge (médecins, pharmaciens...), même une fois l'ulcère traité et cicatrisé. En effet, en raison de votre plus fort risque de récidence, certains traitements peuvent vous être contre-indiqués ou nécessiter des précautions d'emploi.

Date :

Signature :

Cachet du médecin